

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 7 mai 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 mai 2018

2018 DAE 30-G Subvention (340.000 euros) et avenant avec Parcours d'Insertion Fonds Local Emploi Solidarité de Paris (3e).

Mme Antoinette GUHL, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 3411-1 et les suivants ;

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le projet de délibération en date du 17 avril 2018 par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement à l'association Parcours d'Insertion Fonds Local Emploi Solidarité (FLES) de Paris (03e) et de l'autoriser à signer un avenant ;

Sur le rapport présenté par Mme Antoinette GUHL au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer un avenant, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Parcours d'Insertion Fonds Local Emploi Solidarité (FLES).

Article 2 : Une subvention de 340.000 euros est attribuée à l'association Parcours d'Insertion Fonds Local Emploi Solidarité (FLES) de Paris (2018_05725), sise 30, rue Béranger (03e), (SIMPA n° 4586) au titre de l'exercice 2018 sous réserve de la décision de financement.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2018, et exercices suivants si besoin, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil
Départemental**



Anne HIDALGO